

Décision

Générale

colonial

Décision n° 131-153-1909 10/07/1909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 juillet 1909

Numéro JO
n° 153 du 01/08/1909

Date du numéro
1 août 1909

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : MM. Le Secrétaire général, Président ; Senelle Juge Présdent d'Appel ; Niocel, Juge de Paix à compétence étendue; Séré, Chef du 1er Bureau du Secrétariat Général ; Martin, Agent de la Compagnie des Messageries Maritimes ; Un Membre délégué de la Chambre de Commerce, est nommée pour étudier les conditions dans lesquelles les lois et règlements concernant la protection ouvrière en vigueur dans la Métropole pourraient être appliqués dans la Colonie.